



**FINANTIS HOLDING**  
58, bis rue de la Chaussée d'Antin  
75 009 Paris  
Tél. : 01.53.20.44.80

## **L.I.C.R.A**

*(LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME)*

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**LICRA**  
42, rue du Louvre  
75 001 Paris

*Ce rapport contient 2 pages*

**L.I.C.R.A**  
**(LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME)**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux adhérents de la L.I.C.R.A,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donnée avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article R. 612-5 du Code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donnée avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous signalons que notre rapport n'a pu être mis à la disposition des adhérents dans les délais prévus, en raison de la réception tardive de documents nécessaires à notre audit.

Fait à Paris, le 4 mars 2026

**FINANTIS HOLDING**

*Commissaire aux Comptes*

*Carelle PERNOT  
Associée*